République Démocratique du Congo Gouvernement de la République



MINISTERE DES MINES

Le Ministre

24 HITN 2019

ARRETE MINISTERIEL N°........../CAB.MIN/MINES/01/2019 DU.......
PORTANT FERMETURE DE LA ZONE D'EXPLOITATION ARTISANALE
N° 683

Vu la Constitution du 18 février 2006 telle que modifiée par la Loi n°011/002 du 20 janvier 2011 portant révision de certains articles de Constitution de la République Démocratique du Congo, spécialement ses articles 93, 202 point 36 point f et 203 point 16 ;

Vu la Loi n° 007/ 2002 du 11 juillet 2002 portant Code Minier telle que modifiée et complétée par la Loi n° 18/001 du 9 mars 2018, spécialement son article 13 alinéa 3 point B ;

Vu l'Ordonnance n° 17/024 du 10 juillet 2017 portant organisation et fonctionnement du Gouvernement, modalités de collaboration entre le Président de la République et le Gouvernement ainsi qu'entre les membres du Gouvernement ;

Vu l'Ordonnance n° 17/025 du 10 juillet 2017 fixant les attributions des Ministères ;

Vu l'Ordonnance n° 17/005 du 08 mai 2017 portant nomination des Vice-Premiers Ministres, des Ministres d'Etat, des Ministres, des Ministres Délégués et des Vice-Ministres, telle que modifiée par l'Ordonnance n°18/024 du 14 février 2018 portant réaménagement technique du Gouvernement ;

Vu le Décret n° 038/2003 du 26 mars 2003 portant Règlement Minier, tel que modifié et complété par le Décret n°18/024 du 8 juin 2018 ;

Considérant que l'analyse du rapport de la Coopérative Minière dénommée Coopérative Minière pour le Développement Régional du Katanga « CDMRK » portant fermeture et transformation de la Zone d'Exploitation Artisanale n° 683 en Permis de Recherches, justifie la fermeture des Zones susmentionnées ;



Sur avis favorable de la Direction de Géologie n° DIR.GEO/0150/PMA/ 300/2019 du 08 mai 2019 ;

ARRETE:

Article 1er:

La Zone d'Exploitation Artisanale **n° 683** située dans le Territoire de Kasenga dans la Province du Haut-Katanga dont les coordonnées géographiques ci-dessous, est fermée :

ZEA 683

	Longitude Est	Latitude Sud
Α	29° 37′ 00″	13° 00′ 00″
В	29 ° 37′ 00″	12° 59′ 30″
С	29° 36′ 30″	12° 59′ 30″
D	29° 36′ 30″	12° 58′ 30″
Е	29° 37′ 30″	12° 58′ 30″
F	29° 37′ 30″	13° 00′ 00″

Article 2:

L'Arrêté Ministériel n° 0855/CAB.MIN/MINES/01/2016 du 25 novembre 2016 portant institution de la Zone d'Exploitation Artisanale visée à l'article 1^{er} du présent Arrêté est abrogé.

Article 3:

Le Secrétaire Général aux Mines et le Directeur Général du Cadastre Minier sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent Arrêté qui entre en vigueur à la date de sa signature.

Fait à Kinshasa, le **24** JUIN 2019

des Mines intérimatre

Ampliations

- Cabinet du Président de la République
- Cabinet du Premier Ministre
- Cabinet du Ministre des Mines
- · Secrétaire Général des Mines
- Cadastre Minier
- CTCPM
- SAEMAPE
- Direction des Mines
- Direction de Géologie
- Direction des Investissements
 Direction chargée de la Protection de l'Environnement
- Division Provinciale des Mines et Géologie du Ressort
- Coopérative minière CDMRK

Henri YAV MULANG

3ème Etage, Immeuble du Gouvernement, Place Royal, Boulevard du 30 Juin - Kinshasa/Gombe – RDC Site Web: www.mines-rdc.cd

: 1

Email: info@mines-rdc.cd